

## Document destiné aux PARTICULIERS

Association des Parents d'Elèves de Villeperdue

### INSCRIPTION POUR LE VIDE TA PIAULE

Se déroulant le Dimanche 13 octobre 2024 salle polyvalente à Villeperdue

Je désire réserver :

- ..... Emplacement(s) de 3m (1 table de 3m et 2 chaises fournies) à 10€ par emplacement

J'adresse mon règlement par chèque à l'ordre de « APE DE VILLEPERDUE » accompagné du présent document dûment rempli, à l'adresse suivante :

Mme ROUGIER Angélique 23 rue du carroi du vignau 37260 Villeperdue

### ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e),

Nom : Prénom :

Né(e) le : à :

Adresse :

CP : Ville :

Tél : Email :

Titulaire de la pièce d'identité N° : (joindre la photocopie)

Délivrée le : par :

Déclare sur l'honneur :

- Ne pas être commerçant(e)
- Ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L. 310-2 du Code du Commerce)
- Ne pas participer à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R321-9 du Code Pénal)

Fait à le  
Signature

Toute inscription incomplète : attestation non remplie, règlement ou copie de la pièce d'identité absent(e), ne sera pas prise en compte.

L'installation des exposants se fera à partir de 8h30, l'ouverture au public à 10h.

## Document destiné aux PARTICULIERS

Association des Parents d'Elèves de Villeperdue

### INSCRIPTION POUR LE VIDE TA PIAULE

Se déroulant le Dimanche 13 octobre 2024 salle polyvalente de Villeperdue

Je désire réserver :

- ..... Emplacement(s) de 3m (1 table de 3m et 2 chaises fournies) à 10€ par emplacement

J'adresse mon règlement par chèque à l'ordre de « APE DE VILLEPERDUE » accompagné du présent document dûment rempli, à l'adresse suivante :

Mme ROUGIER Angélique 23 rue du carroi du vignau 37260 Villeperdue

### ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e),

Nom : Prénom :

Né(e) le : à :

Adresse :

CP : Ville :

Tél : Email :

Titulaire de la pièce d'identité N° : (joindre la photocopie)

Délivrée le : par :

Déclare sur l'honneur :

- Ne pas être commerçant(e)
- Ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L. 310-2 du Code du Commerce)
- Ne pas participer à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R321-9 du Code Pénal)

Fait à le

Signature

Toute inscription incomplète : attestation non remplie, règlement ou copie de la pièce d'identité absent(e), ne sera pas prise en compte.

L'installation des exposants se fera à partir de 8h30, l'ouverture au public à 10h.